



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 02 mai 2024

Procès Verbal n°4

Présents : MM. AGASSE – CALMETTES – MARSENGO – TROGANT

Invités : MM. TREBOUTE – DESPEYROUX (CTD)

Nota : Cette réunion se tient par correspondance électronique.

La Commission procède à l'analyse de la situation des clubs de D1 et D2, en date du 30 avril 2024, au regard de l'obligation EDUCATEURS (article 13 des Règlements Généraux du District).

1/ Rappel de l'Article 13 « OBLIGATION DES CLUBS - EDUCATEURS » :

*Les clubs disputant les championnats seniors Départemental 1 ou Départemental 2 du District sont tenus de disposer d'un éducateur titulaire du diplôme « animateur seniors » ou « CFF3 » ou « CFI Seniors » pour encadrer l'équipe concernée. **Cet éducateur devra être présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.** L'engagement entre l'éducateur et son club doit être signifié au district avant le 30 septembre 2023, sous la forme d'une licence éducateur fédéral ou d'un contrat. Le club devra inscrire son éducateur dans FOOTCLUBS à la rubrique « éducateur ». **Les clubs non en règle auront jusqu'au 30 avril 2024 pour régulariser leur situation.***

2/ Analyse de la situation des clubs au 30 avril 2024 :

Nota : Les modifications par rapport au PV n°2 du 12/10/23 figurent en caractères gras.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1

Club (N°)	Club (Nom)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
544215	BOULOGNE PEGUIL. 2	LASSUS	PHILIPPE	CFF3	Conforme
520607	CASTELNAU ESTRET. 1	CUSSAC	MAXENCE	CCFISE	Conforme
525718	CORNEBARRIEU 1	GOR	SYLVAIN	CFF3	Conforme
580600	EFC AURIGNAC 1	CHELLE	FREDERIC	BMF	Conforme
513994	FONSORBES AV 2	RAYMOND	PAUL	AS	Conforme
527639	JET 2	BOULARD	STEVE	CFF3	Conforme
590591	LABEGE INTER FC 1	ROHR	ANTHONY	BMF	Conforme
521599	LANDORTHE ESTAN. 1	SOUCASSE	DAMIEN	CFF3	Conforme
547175	RODEO FC 2	PREVOST	CHRISTOPHE	AS	Conforme
524099	SAINT LYS 1	MERLAND	JEROME	CFF3	Conforme
527214	TLSE MIRAIL 1	BEN MIMOUN	HOUARI	CFF3	Conforme
505890	TOAC 1	IZAGA	CHRISTOPHE	BE1	Conforme

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2 – Poule A

Club (N°)	Club (Nom)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
531500	AC GARONA 1	LECHENETIER	CEDRIC	CCFISE	Conforme
582735	BAGN. LUCHON SP. 1	CAZES	MATHIEU	CFF3	Conforme
533757	BOSSOST 1	DELAURENS	JORDI	Diplôme Espagnol	Conforme

590251	COM. ST GAUDENS 2	PERIN	SEBASTIEN	BMF	Conforme
547304	EAUNES LABARTHE 1	CAZABAT	STEPHANE	CFF3	Conforme
541856	ENCAUSSE SO.GA. 1	GERMAIN	THIERRY	AS	Conforme
550924	LE FOUSSERET 1	MILLET	MICHEL	CCFISE	Conforme
505924	LONGAGES AS 1	RIEUX	JEAN LOUIS	AS	Conforme
551048	MABROC 1	SOUDAIS	GUILLAUME	CFF3	Conforme
512971	POUVOURVILLE 2	ARAGON	REMI	CCFISE	Conforme
563649	PYRENEES SUD C. 1	ANEL	FLORENT	CFF3	Conforme
548369	SALIES MANE 2	MAURY	HERVE	BE1	Conforme

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 2 - Poule B

Club (N°)	Club (Nom)	Nom Educateur Principal	Prénom	Diplôme	Décision CDSR
528589	BEAUZELLE 2	TERNOT	JEAN MARIE	CFF3	Conforme
541253	BOULOC ST SAUV. 1	LAULERE	OLIVIER	CCFISE	Conforme
524782	BRAX 1	MURZEAU	DIMITRI	CFF3	Conforme
581831	EFC VALLEE 1	POLLET	KEVIN	CFF3	Conforme
551412	GIROU 2	GAY	URBAIN	CCFISE	Conforme
564480	FC MAS 31 2	KASSOUS	SMAIN	BMF	Conforme
582636	L'UNION ST JEAN 3	BRESIL	CHRISTOPHE	BMF	Conforme
517036	PIBRAC 3	UBEDA	FREDERIC	CFF3	Conforme
508645	PORTET CAR. 2	FATAKI	LEON	BMF	Conforme
505892	REVEL 2	MASAROTTO	GAETAN	CCFISE	Conforme
506018	TAC 1	NGBOUNDOU	FREDDY	CFF3	Conforme
563753	TF COMPANS 1	GUELLIL	NOUREDINE	CFF3	Conforme

3/ Conclusion de la Commission

La Commission valide la conformité des clubs engagés dans les championnats 2023/2024 de D1 et de D2 au regard de l'obligation « **EDUCATEURS** » figurant à l'article 13 des Règlements Généraux du District.

Le Secrétaire de la Commission
Hubert CALMETTES

Le Président de la Commission
Jean Louis AGASSE